

Hippodrome de Compiègne : deuxième journée d'Eric Woerth devant la CJR

24/10 | 10:15 | mis à jour le 25/10 à 09:57

Après avoir été entendu jeudi toute la journée, l'ancien ministre UMP du Budget est de retour ce vendredi matin devant la Cour de justice de la République pour s'expliquer sur l'affaire de la vente contestée de l'hippodrome de Compiègne. Il risque une mise en examen pour « prise illégale d'intérêts ».



Eric Woerth - AFP

Après avoir été entendu jeudi toute la journée, Eric Woerth est de nouveau ce vendredi devant [la Cour de justice de la République](#) (CJR) à propos l'affaire de la vente contestée de l'hippodrome de Compiègne en 2010. Soupçonné d'avoir bradé l'hippodrome à une société de courses, il est pour l'instant témoin assisté. Il risque

d'être mis en examen pour « prise illégale d'intérêts » lors de son audition.

Dès l'annonce de cette convocation, le député UMP de l'Oise, déjà renvoyé en correctionnelle dans l'affaire Bettencourt, s'était employé à relativiser la portée de cette

audition par la commission de l'instruction de la CJR. « *Il me paraît normal que la CJR, après une longue enquête, entende de manière synthétique* » Eric Woerth,

avait réagi son avocat Jean-Yves Le Borgne, dont le client avait déjà été entendu comme témoin assisté dans ce dossier en mai 2011. « *Cela fait deux ans que j'attends,*

il y a une logique, mais je ne sais pas ce qu'ils veulent, je ne comprends vraiment pas le soupçon », avait de son côté dit le parlementaire.

La légalité de l'opération et son prix

Le 16 mars 2010, alors ministre du Budget, Eric Woerth avait validé par arrêté la vente de gré à gré d'une parcelle de 57 hectares de la forêt de Compiègne, comportant un golf et un hippodrome, à la Société des courses de Compiègne (SCC), moyennant 2,5 millions d'euros. Une décision prise malgré l'opposition de responsables de l'Office national des forêts (ONF) et les réserves du ministère de l'Agriculture.

Plusieurs questions se posent sur la légalité de l'opération et son prix. Pour ceux qui contestent la vente, celle-ci irait à l'encontre des textes en vigueur, qui prévoient que les parcelles du domaine forestier de l'Etat ne peuvent être cédées qu'en vertu d'une loi votée au Parlement. L'absence de mise en concurrence est également dénoncée.

Quant au prix, il correspond « à l'estimation des domaines », assure Eric Woerth. Mais une expertise versée au dossier ferait apparaître une valeur de 13 millions

d'euros avant abattement, selon plusieurs sources. En 2011, un rapport sénatorial avait jugé, lui, que l'évaluation de 2,5 millions reflétait « peu ou prou la valeur réelle

de l'hippodrome ».

Dans ce dossier, Eric Woerth ne peut être poursuivi que devant la CJR, chargée d'enquêter et de juger les membres du gouvernement pour des actes délictueux ou criminels commis dans l'exercice de leur fonction. Un volet non-ministériel est également instruit au tribunal de grande instance de Paris mais aucune mise en examen n'a été prononcée pour l'instant.

SOURCE AFP